

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 71 du 8 septembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD

relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 01 septembre 2023

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 01 septembre 2023

NOR ARMS 2301961J

Référence(s) :

Code de la défense - partie législative, notamment ses articles L4123-1 à L4123-6.

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes et deux cent quatre-vingt-neuf fiches.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Instruction N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 20 juillet 2023 relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [420-0.1.1.](#)

Référence de publication :

[INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 1er septembre 2023.](#)

Pour le ministre des armées et par délégation :

La cheffe du service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles,

Cécile LOMBARD.